Envoyé en préfecture le 08/03/2022
Reçu en préfecture le 08/03/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220308-DEC202215-AU

8 MARS 2022

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202215
FINANCES ;
Signature d'un contrat de travaux pour l'aménagement d'une voirie sur la propriété des Frères Maristes avec l'entreprise COLAS

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT que l'aménagement d'une voirie pour permettre l'accès à la future résidence dans le cadre du réaménagement de la propriété des Frères Maristes doit être réalisé

CONSIDERANT que la proposition faite par la société COLAS est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du contrat :

- Contrat de travaux d'aménagement de voirie pour l'opération « Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1» à Varennes-sur-Allier d'un montant de 57 200 € HT.

Date d'effet du nouveau contrat : Mars 2022 pour une durée de 24 mois.

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON